**4ÈME APPEL A PROJETS 10 000 LOGEMENTS HLM ACCOMPAGNÉS**

AVIS CONJOINT AR Hlm – DREAL ou CPR

**Nom de la Région: Auvergne-Rhône-Alpes**

**Nombre total de dossiers reçus: 3 (trois)**

**Date de l’instruction: 26 octobre 2018**

NB : Il a été demandé au CPR de procéder à un classement des dossiers reçus, ce qui a été fait ci-dessous. Toutefois, la DREAL et l’AURA-HLM portent pleinement ces trois projets qui s’inscrivent dans le partenariat local et permette de répondre à un besoin non couvert.

|  |
| --- |
| PROJET n°1  |
| Nom du projet : Équipes territoriales d’alternative globale à l’expulsion   |
| Bailleur social : GrandLyon Habitat   |
| AVIS DU CPR  |
| **☺** |  |
| Questions soulevées :  Au regard du premier projet reçu, des compléments ont été sollicités auprès des porteurs de projet : - Quelle est l’expérience tirée du projet PLACE financé précédemment ? En quoi cette proposition est différente ? - Plateforme territoriale : est-il possible de davantage préciser sa composition ? - Le partenariat avec les associations : des contacts ont-ils déjà été pris avec les associations pressenties ? Des échanges sur les éventuels modes de travail futur ont-ils eu lieu ? - Le partenariat avec l’État : point peu développer, à préciser - Organisation du relogement dans un autre type d’habitat : un des points importants de l’appel à projet porte sur l’engagement des bailleurs à proposer une solution pérenne de logement. Il est possible de proposer des solutions temporaires mais à condition de prévoir un engagement sur le parcours. - Plan de financement : le financement de la partie « AMI Logement d’abord » est-il effectivement garanti ? Vigilance : le montant de subvention sollicité est supérieur à 80 % des dépenses subventionnables. ⇒ le plan de financement a été révisé pour être en conformité avec les règles de l’appel à projet.  Des réponses et modifications ont été apportées à ces points de vigilance, elles figurent dans un document spécifique, joint à l’envoi.   |
| Remarques / avis global :  Voir grille d’analyse spécifique    |
| Rang de classement parmi les dossiers retenus : 1 / 3   |

|  |
| --- |
| PROJET n°2  |
| Nom du projet : Logement Toujours   |
| Bailleur social : OPAC 38   |
| AVIS DU CPR  |
| **☺** |  |
| Questions soulevées :  Au regard du premier projet reçu, des compléments ont été sollicités auprès des porteurs de projet : - Le périmètre du projet : quels sont les nouveaux territoires couverts ? les nouveaux bailleurs concernés ? - Sur les parcours : que se passe-t-il si les baux glissants ne glissent pas ? Un des points importants de l’appel à projet porte sur l’engagement des bailleurs à proposer une solution pérenne de logement. Il est possible de proposer des solutions temporaires mais à condition de prévoir un engagement sur le parcours. - Sur les publics concernés et l’accompagnement proposé : pouvez-vous préciser à quel stade de la situation d’impayé se trouve-t-on ? Y a t –il une gradation des niveaux d’accompagnement ? Comment est-ce prévu ? - Le partenariat avec l’État et les collectivités dont le Département : Sont-ils informés de la réponse à l’appel à projet ? - Partenariat bailleurs/associations : quelles contractualisations ? - Plan de financement : le fond d’aide à la solvabilisation n’est pas subventionnable et le montant de la subvention demandée dépasse les 50% des dépenses subventionnables. ⇒ le plan de financement a été révisé pour être en conformité avec les règles de l’appel à projet. - Les suites : quel système d’évaluation est prévu ? Des réponses et modifications ont été apportées à ces points de vigilance, elles figurent dans un document spécifique, joint à l’envoi.   |
| Remarques / avis global :  Voir grille d’analyse spécifique    |
| Rang de classement parmi les dossiers retenus : 2 / 3   |

|  |
| --- |
| PROJET n°3  |
| Nom du projet : Actions d’accompagnement vers et dans le logement à destination des jeunes   |
| Bailleur social : OPAC 43   |
| AVIS DU CPR  |
| **☺** |  |
| Questions soulevées :  Au regard du premier projet reçu, des compléments ont été sollicités auprès des porteurs de projet : - Le portage du projet. Il a été demandé de préciser le bailleur porteur du projet - L’objet du projet : il est similaire à celui de l’appel à projet précédent. Il conviendrait de préciser quels sont les enseignements tirés de ce dernier et mettre en avant ce qui est nouveau en termes de méthode par exemple. - Sur l’accompagnement des ménages : précisions à apporter sur le contenu - Le partenariat avec l’État et les collectivités dont le Département : Sont-ils informés de la réponse à l’appel à projet ? - Le financement : que prévoit le porteur de projet pour l’après appel à projet ?  Des réponses et modifications ont été apportées à ces points de vigilance, elles figurent dans un document spécifique, joint à l’envoi. Par ailleurs, après consultation de la DDCS, il nous a été confirmé que ce projet revêt une grande importance dans la réponse locale aux besoins des jeunes. Il est porté par l’ensemble des partenaires.   |
| Remarques / avis global :  Voir grille d’analyse spécifique    |
| Rang de classement parmi les dossiers retenus : 3 / 3   |